

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 8 avril 2020

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 449 555.77 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 012.17 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 31 mars 2020

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mars 2020

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour mars 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition d'entente pour la fourniture du service d'intervention en désincarcération de la Ville de Maniwaki

La directrice présente au conseil la proposition d'entente. Comme il manque de précision sur certains points et que d'autres points cause des inquiétudes dû au fait que nous n'avons pas les effectifs qu'ils demandent, le conseil demande de voir avec eux pour les solutions et les précisions et nous y reviendrons à la prochaine séance avec les informations.

2020-RAG-6181

DEMANDE DE DON POUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don d'un citoyen qui amasse des fonds pour la Fondation Québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT QUE cette maladie touche encore beaucoup trop de gens et qu'il est très important de donner pour la recherche d'un traitement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ à la Fondation Québécoise du cancer.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2020-RAG-6182

CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'offre pas de camp de jour cette année;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription aux autres camps de jour peuvent parfois être très dispendieux et que la municipalité de Bois-Franc est consciente que la plupart des parents ne peuvent pas payer de tel montant pour la garde de leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'offrir un remboursement de 50 % de la facture par inscription jusqu'à un maximum de 400 \$. Pour obtenir un remboursement, le parent doit se présenter à la municipalité avec la facture du camp de jour où il a inscrit son ou ses enfants.

Adoptée.

2020-RAG-6183

DEMANDE D'ANNULATION DU COÛT DES BOUES SEPTIQUES POUR CHALET SANS SYSTÈME ET SANS EAU

CONSIDÉRANT QU'au 260, ch. Du Parc Industriel, le bâtiment qui y est installé n'a pas de système septique et pas d'eau courante;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a l'intention de faire un champ d'épuration conforme et un puits, mais que pour l'instant, nous n'avons aucune vidange à faire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de créditer rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 la taxation pour les boues septiques.

Adoptée.

2020-RAG-6184

RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA SILHOUETTE ET DÉCISION POUR L'ACHAT D'INDICATEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE notre demande pour l'installation d'une silhouette en bordure du chemin n'a pas été acceptée par le Ministère;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont confirmé qu'une demande pour un indicateur de vitesse serait acceptée sans problème;

CONSIDÉRANT QUE nous devons trouver une façon de faire diminuer la vitesse des véhicules pour la sécurité de tous;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est résolu de demander au ministère des Transports l'autorisation d'installer des indicateurs de vitesse solaire aux deux extrémités de

la zone scolaire et que si cette demande est acceptée, de faire l'achat des deux indicateurs au montant de 7 300 \$ environ pour les deux plus les taxes applicables.

Adoptée.

La mairesse demande si le vote est unanime :
Pour : François Beaumont, Philippe St-Jacques, Sylvie Lévesque et Michelle Payette
Contre : Kim Bernatchez et Arnold Holmes

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de remboursement pour Soccer Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente une demande de Soccer Vallée-de-la-Gatineau. Ceux-ci demandent si la municipalité serait ouverte à offrir un remboursement pour l'inscription comme plusieurs autres municipalités. De plus, celle-ci mentionne qu'elle a aussi reçu des demandes en ce sens de parents. Le conseil demande à la directrice de vérifier avec les autres municipalités quels sont les remboursements qu'ils font et de quel ordre sont ceux-ci. Nous y reviendrons donc à la prochaine séance avec les informations des autres municipalités et une décision sera prise à ce moment.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition de Denis Aubé pour vérification des avertisseurs de fumée dans chacun des domiciles

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une offre de M. Aubé pour faire les visites mentionnées en titre. Selon notre schéma, nous devons refaire ces visites tous les quatre ans. Par contre, les conseillers préfèrent vérifier avec les citoyens qui ont leur formation pompier avant s'ils sont intéressés afin d'offrir le contrat à un citoyen en premier si possible. Si nous n'avons personne d'intéressé, nous reviendrons avec l'offre de M. Aubé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2020.

2020-RAG-6185

SUIVI DES COMPTES EN SOUFFRANCE – TRANSMISSION DE DOSSIER À NOTRE AVOCAT ME RINO SOUCY

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables ont un retard important;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a envoyé plusieurs lettres demandant de prendre un arrangement de paiement avec la municipalité et qu'elle n'a eu aucun retour ou que l'entente prise n'a pas été maintenue;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de transférer à Me Rino Soucy tous les dossiers qui n'ont aucun arrangement de paiement et qui comporte un retard datant de 2018 et moins.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de Patrick Fenney

La mairesse mentionne que la demande n'est pas encore officielle, car M. Fenney lui en a parlé juste comme ça puisqu'il n'a pas encore tous les détails, mais la mairesse tenait à informer le conseil que celui-ci serait très intéressé à faire une entente. Il regarde la possibilité d'utiliser la cuisine régulièrement pour faire la nourriture des travailleurs forestiers. La mairesse mentionne qu'elle n'a encore aucun détail à ce sujet, mais qu'elle voulait simplement les informer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Balayage des rues

Le conseiller François Beaumont mentionne que l'employé municipal devrait faire attention lorsqu'il y a des journées de grands vents et de ne pas souffler le sable dans ces journées-là, surtout devant les maisons. La quantité de poussière qu'il fait est très désagréable pour les gens habitant sur la rue. La directrice mentionnera à l'employé de faire attention à cela à l'avenir et d'éviter de faire du balayage lorsqu'il y a beaucoup de vent.

2020-RAG-6186

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale